



RAPPORT ANNUEL
DE LA FEDERATION NATIONALE
DROIT DU PATRIMOINE

Assemblée Générale Avril 2015

SOMMAIRE

Partie I – Rapport d’activités

✓ Bilan d’activités

- Comité Juridique P. 4
- Manifestations, colloques et conférences P. 6
- Grand Prix 2014 P. 10
- Journées Notariales du Patrimoine P. 12

✓ Manifestations et projets à venir

- Manifestations, colloques et conférences P. 14
- Grand Prix 2015 P. 16
- DFJP- Bilan 1^{ère} promotion P. 17
- Prix de Thèse 2015 P. 19
- Site Internet P. 22

Partie II – Rapport financier 2014

P. 24

RAPPORT D'ACTIVITES



Comité Juridique

Depuis le début de l'année 2012, comité juridique de la FNDP a institué un comité juridique, composé de professionnels et d'universitaires, qui poursuit sa mission et a continué à publier des avis destinés à clarifier et faire évoluer les questions juridiques et fiscales intéressant le droit du patrimoine.

Comme les années précédentes, les avis publiés en 2014 portent sur des sujets qui sont principalement en lien direct avec l'actualité jurisprudentielle et législative. La troisième chambre civile de la Cour de cassation a rendu le 31 octobre 2012 un arrêt particulièrement important, *Maison de poésie*, qui a consacré la liberté de création de droits réels, tout spécialement de jouissance. Un nouveau champ à la liberté contractuelle a été ouvert, autorisant l'élaboration de stratégies innovantes et le comité a souhaité rendre un avis sur Les nouvelles possibilités résultant de la consécration jurisprudentielle des droits réels conventionnels de jouissance.

Au cours des derniers mois de 2013 et de l'année 2014, les travaux législatifs ont été très riches. La loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière permet de donner une base légale aux procédures simplifiées de saisie réalisées par le comptable public sur les valeurs de contrats d'assurance-vie, afin d'améliorer le recouvrement des créances publiques. Il a semblé nécessaire d'exprimer un avis pour préciser la créance effectivement saisissable et le domaine précis d'application de ce texte. Plusieurs textes ont également été envisagés ou réalisés en 2014 et le comité a voulu exprimer son opinion tant sur la nouvelle rédaction de l'article 1843-4 que sur la réglementation relative à la holding animatrice.

Au-delà de l'actualité, d'autres sujets ont été considérés comme suffisamment essentiels pour donner lieu à des avis :

- Le régime de la preuve dans la procédure fiscale : application des règles du procès et du principe du contradictoire
- Assurance-vie : ajouter ou supprimer un assuré, est-ce une novation ?

Nous espérons que ces nouveaux avis rendus par la FNDP aideront les praticiens et les utilisateurs non seulement en apportant des réponses et des interprétations à retenir face à des dispositions applicables peu claires, mais également en proposant des évolutions de textes existants.

Sophie Schiller
Présidente du comité juridique de la FNDP,

Les avis du Comité Juridique

La consultation des avis est réservée aux membres de la FNDP via le site internet, en accès privé

- **Holding** - Les holding animatrices toujours dans l'attente d'un statut, Etude rédigée par Jean François Desbuquois, Pascal Julien Saint-Amand et Philippe Neau-Leduc
- **Société (en général)** - Une nouvelle rédaction pour l'article 1843-4 du Code civil, Etude rédigée par Sophie Schiller
- **Procédure Fiscale** - Le régime de la preuve dans la procédure fiscale : application des règles du procès et du principe du contradictoire, Etude rédigée par Martine Blanck-Dap et Nathalie Ducrocq-Picarrougne
- **Propriété** - Quelles nouvelles libertés suite à la consécration jurisprudentielle des droits réels conventionnels de jouissance ?, Etude rédigée par Renaud Mortier
- **Assurance-vie** - Assurance-vie et saisie simplifiée exercée par le comptable public, Etude rédigée par Michel Leroy et Philippe Luttmann
- **Assurance-vie** - Assurance-vie : ajouter ou supprimer un assuré, est-ce une novation?, Etude rédigée par Michel Leroy



Manifestations scientifiques



Université Paris Dauphine

16 janvier 2014

"La nouvelle Fiscalité Patrimoniale"

- « La réforme avortée de l'abus de droit », par Pr. Renaud Mortier, professeur agrégé de droit privé (Rennes1), Président de la FNDP
- « La réforme des plus-values immobilières », par Me Pascal Julien Saint-Amand, notaire associé à Paris, ancien avocat fiscaliste, président du réseau Notarial Althémis
- « La réforme des plus-values mobilières », par Me Jean François Desbuquois, avocat associé FIDAL
- « La réforme de l'assurance-vie » par Monsieur Michel Leroy, Maître de conférences (Toulouse1)
- « La réforme du PEA », par Me Laurent Guilmois, Notaire associé à Paris

Le 5 juin 2014

"La loi de lutte contre la fraude et la grande délinquance économique et financière"

La conférence se propose de présenter et commenter la loi n° 2013-1117, relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière.

La nouvelle architecture institutionnelle en matière économique et financière, par Jean Claude Marin, Procureur près la Cour de cassation professeur associé à Paris Dauphine

- L'évolution des infractions pénales,
- Les nouveaux moyens d'investigation de l'administration fiscale,
- Les conséquences de la loi pour les avocats
- Les conséquences de la loi pour les notaires, par Arlette Darmon, Notaire associé au groupe Monassier Paris

Table ronde avec :

- **Yann GALUT**, Député, Rapporteur de la loi de lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière
- **Hervé ROBERT**, vice-Président chargé de l'instruction à la Juridiction inter-régionale spécialisée de Paris
- **Marie-Astrid de BARMON**, Maître des requêtes au Conseil d'Etat
- **Marie-Pascale ANTONI**, Directrice des Affaires Fiscales du MEDEF
- **Philippe BAILLOT**, Directeur à Bred Banque Privée
- **Nathalie DUCROCQ**, responsable de l'ingénierie patrimoniale, Le Conservateur
- **Antoine LOUVARIS**, professeur de droit public à l'Université Paris-Dauphine

Animée par **Jean PRIEUR**, Professeur émérite à la faculté de droit de Perpignan



Université de Strasbourg

9 Octobre 2014

« Vignobles et Gestion de Patrimoine »

Animée par :

André Manière : Gérant fondateur de Gestion Finance Saint Vincent, créateur des GFV SAINT VINCENT, l'un des grands spécialistes français de l'investissement patrimonial viticole.

Alain Dubrunfaut : Président région Alsace-Lorraine de la Chambre des Indépendants du Patrimoine ; Fondateur et dirigeant de la société STRATEGIE & INVESTISSEMENT, cabinet indépendant de gestion de patrimoine.

L'après-midi se conclura par une dégustation au tour des vins d'Alsace proposée par la maison TRIMBACH, animée par Julien Trimbach.



Université de Toulouse

12 décembre 2014

"La gestion de patrimoine des seniors"

- « La souscription tardive de l'Assurance-vie » Par Michel Leroy, Maître de conférences université Toulouse1, coresponsable du M2 Ingénierie du Patrimoine
- « Les données personnelles des seniors » Par Nicolas Esplan, Docteur en droit, coresponsable du M2 Ingénierie du Patrimoine
- « Le mandat de protection future » par Jean-Marie Plazy, Professeur université Bordeaux, Directeur du M2 Gestion du patrimoine privé, coauteur de l'ouvrage "l'usager incapable"
- « La gestion d des seniors au sein d'Allianz » Par Richard Cazarre , Responsable de marché, Midi Pyrénées Nord Allianz et Julie Oules, conseillère gestion de patrimoine Allianz

Le 7 février 2014

"La gestion des biens de la personne protégée : actualité et perspective"

1ère partie

Les principes directeurs de la gestion du patrimoine du majeur protégé

Présidence : Madame le Bâtonnier du Barreau de Bordeaux

- « La typologie des actes patrimoniaux : retour sur le décret du 22 décembre 2008 » par David Noguéro, professeur, Université Paris Descartes
- « L'opposition d'intérêts : une notion à définir » par Gilles Raoul-Cormeil, maître de conférences, université de Caen
- « La famille du majeur protégé et la gestion patrimoniale » par Jean-Jacques Lemouland, professeur, université de Pau et des Pays de l'Adour
- « Directives du majeur et gestion du patrimoine » par Ingrid Maria, maître de conférences, université de Grenoble
- « La fiducie : une technique d'avenir ? » par Frédérique Julienne, maître de conférences, université de Bordeaux
- « Faut-il craindre l'avocat mandataire judiciaire ? » par Jérôme Casey, maître de conférences, université de Bordeaux, avocat au Barreau de Paris

2^{ème} partie

La gestion du patrimoine jour après jour

Présidence : Monsieur le président du Conseil régional des notaires

- « La gestion du patrimoine immobilier du majeur protégé » par Jean-Marie Plazy, professeur, université de Bordeaux
- « L'assurance-vie contracté par le majeur protégé » par Michel Leroy, maître de conférences, université Toulouse 1 capitole
- « Le majeur protégé associé » par Jean-Christophe Pagnucco, maître de conférences, université de Caen
- « Le majeur protégé titulaire d'un compte bancaire » par Marianne Lecène-Villemonteix, maître de conférences, université de Bordeaux

La transmission du patrimoine du majeur protégé

- « Variations autour des libéralités et successions au profit des personnes vulnérables » par Philippe Delmas Saint-Hilaire, professeur, université de Bordeaux
- « L'aide sociale et la transmission du patrimoine » par Sylvie Moisdon-Chataignier, maître de conférences, université de Rennes1

Rapport Final

Jean Hauser, professeur émérite, université de Bordeaux



Université de la Réunion

Le Jeudi 24 avril 2014

Atelier : le paiement

Matinée : L'efficacité du paiement

- « Le financement: Démarche commerciale et réception du client, Aspects juridiques et financiers », M. Anthony CHAULLET, Directeur du Centre affaires- Caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Réunion
- « Les garanties du paiement : l'exemple de l'hypothèque », Me Jérôme SIDNEY, Notaire à Saint-Pierre

Après-midi : L'effectivité du paiement

- « Le recouvrement : l'exemple de la saisie attribution, Me Laurent BONNAFOUS », Huissier de Justice au Tampon

Autres manifestations 2014

- Participation du M2 à la 2ème Conférence notariale de l'Océan indien des 24, 25 et 26 septembre 2014 au Lux, Saint-Gilles-les-Bains
- Participation du M2 à l'opération impôt sur le revenu avec la DGFIP 2014
- Participation du M2 à la Conférence loi de finances organisée par les experts-comptables et les notaires de la Réunion du 04/02/14



Université de Rennes 1

13 mars 2014

- « La transmission successorale des entreprises en Italie », par Andrea Bucelli, Professeur à l'Université de Florence

21 novembre 2014

- « Société et partnership », par Bruno Dondero, Professeur à l'Ecole de Droit de La Sorbonne.



Grand Prix 2014

Le Grand Prix Fédération Nationale Droit du Patrimoine-LexisNexis 2014 a eu lieu le 12 juin 2014 à L'université Paris Dauphine

Le jury était composé de :

- Renaud MORTIER, Professeur agrégé de Droit privé, Président de la FNDP
- Estelle NAUDIN et Michel LEROY
- Philippe BAILLOT, Directeur BRED Banque privée, co-responsables du grand prix
- Martine BLANCK-DAP, avocat associé, SCP Lefèvre Pelletier
- Jean-François DESBUQUOIS, Avocat associé FIDAL
- Claire FARGE, Ingénieur Patrimonial BNPParibas Banque privée
- Laurent GAYET, Directeur clientèle privées, expertises, ingénierie patrimoniale, AXA
- Fabienne JOURDAIN-THOMAS, Notaire, SCP Jourdain-Thomas & Euvrard
- Philippe LUTTMANN, Directeur juridique et fiscal, AG2R
- Pascal JULIEN SAINT-AMAND, Notaire, Réseau Notarial ALTHEMIS La Mondiale
- Nathalie PICARROUGNE-DUCROCOQ, Directrice de l'ingénierie patrimoniale, Le Conservateur

Sujet

Monsieur Henri Martin, né le 15 septembre 1946, est marié depuis le 25 septembre 1972 sous le régime de la séparation de biens, avec Yvette Bernard, née le 18 janvier 1948.

De cette union sont nés deux enfants, Pierre, âgé aujourd'hui de 41 ans (il est né le 12 janvier 1973) et Eve-line née le 17 août 1975.

Monsieur Martin et Madame Bernard sont tous les deux retraités. Monsieur était industriel et Madame institutrice. Madame a cessé son activité depuis la naissance d'Eve-line et ne l'a jamais reprise de sorte que, depuis, elle ne dispose d'aucun autre revenu que ceux issus des parts de la SCI.

Le patrimoine de Monsieur Henri Martin est composé de la façon suivante :

- la résidence principale qu'il a achetée en 1977 et dont la valeur est aujourd'hui évaluée à 325 000 €
- Un actif locatif détenu à Antibes depuis le décès de son père en 1978. Ce bien est évalué à 270 000 €. Il a une faible rentabilité locative malgré une rénovation, voici 10 ans, que monsieur a en partie financé par un emprunt qu'il a depuis l'an dernier entièrement remboursé.
- Des parts de la SCI « Martin-Bernard », dont l'objet social est l'acquisition et la gestion de biens immobiliers, correspondant à 50 % du capital social, évaluées à 315 500 €,
- Un contrat d'assurance-vie souscrit en 2001, après aliénation d'un bien immobilier. Le montant de la prime versée s'élevait à 375000 €. La valeur du contrat s'élève aujourd'hui à 675.402,40 €. Il s'agit d'un contrat multisupport orienté à 50 % sur le fonds en euros et 50 % sur divers unités de comptes. La clause bénéficiaire désigne les héritiers de l'assuré.
- Diverses liquidités s'élevant à 27200 €

Yvette possède quant à elle

- Des parts de la SCI « Martin-Bernard » dont l'objet social est la gestion d'un bien immobilier correspondant à 50 % du capital social, évaluées à 315500 €
- Diverses liquidités d'un montant de 25 500 €

Monsieur Martin vous fait part du projet de son fils relatif à un immeuble qu'il connaît bien, dont il apprécie le potentiel locatif.

La valeur vénale de ce bien est de 900 000 €. Son fils, dont le patrimoine global est évalué à 2 100 000 €, investi en immobiliers locatifs et en assurance-vie dont les clauses bénéficiaires désignent ses enfants, souhaiterait qu'il en achète l'usufruit alors qu'il achèterait lui-même la nue-propriété.

Selon Pierre, l'opération pourrait être profitable pour les deux parties.

Monsieur Henri Martin voudrait, avant de prendre toute décision, être éclairé sur les conséquences juridiques et fiscales de l'opération.

Monsieur Martin précise que son fils entend financer l'acquisition par un emprunt pour la totalité de la somme.

Lui-même, qui est prêt à céder le bien d'Antibes, vous demande, s'il réalise l'opération, quelle est la meilleure façon de financer l'acquisition de ses droits d'usufruit. Madame Yvette vous demande si la SCI ne pourrait pas directement acquérir l'usufruit du bien, et dans l'affirmative quelles conséquences il en résulterait.

Il voudrait également connaître les conséquences fiscales et sociales qui résulteraient de son décès relativement au contrat d'assurance vie qu'il a souscrit en 2001.

Monsieur Henri Martin vous indique également qu'il souhaite renforcer la protection de son conjoint en cas de prédécès d'autant plus que, si leur relation est au beau fixe avec Pierre, il n'en va pas de même avec Eve-line avec laquelle ils ont coupé les ponts depuis son mariage avec le joueur de football Franck Rivière. Il vous demande comment augmenter les droits d'Yvette, sans affecter ceux de Pierre. Les deux époux souhaiteraient en revanche limiter au maximum les droits que pourrait recevoir Eve-line à leur décès.

Pierre vous expose également sa situation. Il est tombé sous le charme de Jade une jeune femme de 5 ans sa cadette disposant également d'un patrimoine conséquent, constitué en partie de biens donnés par ses parents.

Ils ont projeté de se marier dans un délai assez bref. Pierre vous indique qu'il a divorcé voici deux ans et que les relations avec son ancienne épouse sont exécrables. Elle a la garde de leurs deux enfants Julien et Juliette. Il vous précise de Jade a toujours ses deux parents.

Pierre vous indique qu'il souhaite être renseigné sur le type de régime matrimonial ou de dispositions volontaires qu'il devrait adopter, sachant que :

- Pierre souhaite que Jade, à son décès, puisse devenir, en l'absence d'enfant commun, seule propriétaire de la résidence principale qu'ils sont en train d'acquérir ensemble, étant précisé que chacun finance cette acquisition de façon égalitaire.
- Qu'en aucun cas Jade doit se retrouver en indivision avec les enfants de Monsieur.
- Jade souhaite qu'à son décès Pierre, s'il est vivant, en l'absence de descendance, hérite de l'ensemble de ses biens.

Pierre vous précise que Jade et lui-même exercent une activité de commerçant.



L'équipe récompensée était composée des étudiants suivants (ordre alphabétique) :

ALEXANDRE-DOUNET Charlotte (Université Toulouse Capitole)
AURINE Baptiste (Université Rennes 1)
BENIS Hélène (Université Paris 1)
CHASSINT Pierre-Elie (Université Paris-Dauphine)
UCTEPE Soraya (Université de Strasbourg)

Chacun d'entre eux a été récompensé par un chèque de 300 € remis par la FNDP, et d'un abonnement offert par la maison d'édition partenaire.



JOURNEES NOTARIALES DU PATRIMOINE

Il s'agit d'un partenariat très significatif avec le Conseil supérieur du Notariat, la FNDP participe ainsi à l'élaboration et à l'animation de ces journées avec l'intervention cette année de 8 conférenciers.

JNP - 22 et 23 septembre 2014 - programme

Lundi 22 septembre 2014

Coordinateur :

Jean PRIEUR, Professeur émérite des Universités

9h30 - 13h00

Accueil

Laurent BATSCH, président de l'Université Paris-Dauphine

Jean-Michel MATHIEU, président de l'INPF

1) La clause bénéficiaire démembrée, sécurisation juridique et fiscale

Marc IWANESKO, notaire à Toulouse et Michel LEROY, professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

2) Le divorce : le notaire expert - articles 255-9 et 255-10 - quel rôle, quels actes, quelles rémunérations ?

Vincent CORDIER, notaire à Pont-de-Veyle

3) Donation-partage partielle - vaut-elle partage partiel ?

Arnaud HOUIS, notaire à Rezé

4) Transmission transgénérationnelle : de la donation-partage au testament-partage ?

Marjorie GRAND, notaire-assistante à Lyon et Alexandre THUREL, notaire à Lyon

5) Volonté et droits réels : la tentation du sui generis

Céline KUHN, maître de conférences à l'Université de La Réunion

6) Investissement immobilier : neuf ou ancien avec travaux

Arnaud HOUIS, notaire à Rezé

14h30 - 18h00

Table ronde : les enjeux de la vulnérabilité

Animée par Marie-Eve JOEL - professeur à l'Université Paris-Dauphine

7) Vulnérabilité et couple : quelle protection ? Quels actes ?

Fabienne JOURDAIN-THOMAS, notaire à Paris et Jean-Marie PLAZY, professeur à l'Université de Bordeaux

8) Le financement de la dépendance...

... par la mobilisation du patrimoine immobilier

. Le prêt viager hypothécaire

Nicolas PECOURT- directeur communication externe et RSE du Crédit Foncier (Groupe BPCE)

. La vente en viager et la cession de la nue-propriété

Lionel GALLIEZ, notaire à Paris et Florence POUZENC, notaire à Cherbourg Octeville

... à travers les libéralités

Emmanuelle GALHAUD, notaire à Léognan et Jean-Michel MATHIEU, notaire à Tréfort-Cuisiat

avec l'éclairage économique de Florence LEGROS, professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine

Mardi 23 septembre 2014

Coordinateur :

Bruno DELABRE, notaire à Seclin, membre du bureau du Conseil supérieur du notariat

9h30 - 13h00

9) La protection du patrimoine privé du chef d'entreprise: le rôle du notaire

Jean PRIEUR, professeur émérite des Universités et Jocelyne VALLANSAN, conseiller en service extraordinaire à la Cour de cassation

10) L'indivision de droits sociaux

Hubert FABRE, notaire à Paris et Sophie SCHILLER, professeur à l'Université Paris-Dauphine

11) La société : technique de gratification - Remy GENTILHOMME, notaire à Rennes et Renaud MORTIER, professeur à l'Université Rennes 1

12) Le notaire, conseil du chef d'entreprise en difficulté - Anne-Françoise ZATTARA-GROS, maître de conférences à l'Université de La Réunion

14h30 - 17h00

13) Fiscalité de cessions d'usufruit

Sylvain GUILLAUD-BATAILLE, notaire à Paris et Philippe NEAU-LEDUC, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14) Holdings animatrices - vers un assouplissement fiscal ?

Pascal JULIEN SAINT-AMAND, notaire à Paris

15) Actualités fiscales

Marceau CLERMON, maître de conférences associé à l'Université Paris-Dauphine et Fabrice LUZU, notaire à Paris



Manifestations et projets 2015



Université Paris1 Panthéon Sorbonne

Le mardi 13 janvier 2015 de 9 heures à 13 heures

Les Matinales de la Fiscalité en Sorbonne

- Accueil et introduction, Philippe Neau-Leduc Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris 1 Directeur du Master 2 Droit et Fiscalité de l'Ingénierie Sociétaire et Patrimoniale
- « Actualités des lois de finances 2015 », Didier Laforge, avocat associé Cabinet Fidal Gaëlle Menu-Lejeune, Fiscaliste Cabinet Fidal Jennifer Pillot, avocat Cabinet Fidal
- « Actualités du 'management package' », Mikael Maheust, avocat associé Cabinet Fidal
- « Actualités des QPC 2014 », Philippe Neau-Leduc, professeur à l'Université Paris 1, Béatrix Zilberstein, avocat Cabinet Fidal 12h15
- « Actualités de la fiscalité européenne », Ariane Périn-Dureau, Maître de conférences à l'Université Paris 1, Laurent Leclercq, avocat associé Cabinet Fidal

Remise des diplômes de la promotion « FIDAL » 2013-2014



Université de Strasbourg

Le mardi 10 mars 2015

Journée annuelle de droit du patrimoine



Université de la Réunion

Les 21 et 22 avril 2015

Conférences de Me Camoz, Directeur du CNEPN,

Autre :

Participation du Master2 à l'opération impôt sur le revenu avec la DGFIP 2015

Colloque jeudi 15 janvier 2015 à 17h30 -

2015 La nouvelle Donne Fiscale

- « Les nouvelles dispositions issues des dernières lois de finances », Claire FARGE, Ingénieur patrimonial, Banque privée BNP Paribas Sonia FERHANI, Ingénieur patrimonial, Banque privée BNP Paribas
- « Actualité fiscale de l'assurance », Michel LEROY, Maîtres de conférences, Université de Toulouse « Premier commentaire de l'instruction sur les plus-values mobilières », Pascal Julien Saint Amand, Notaire Associé, Althémis
- « Actualité de la donation-cession », Renaud Mortier, professeur agrégé de droit privé, Université de Rennes, Président de la FNDP
- « Holdings animatrices- trésorerie 'excédentaire' : incidences fiscales », Jean François Desbuquois, Avocat Associé, Cabinet Fidal

Colloque jeudi 21 mai 2015 – 18h

Conférence annuelle de l'ADEPP (association du master 2 Droit du Patrimoine Professionnel – 223)

Vin et Patrimoine - "Devenir ou Rester propriétaire viticole"

Intervenants :

- Alexis de la BATIE, avocat à la Cour.
- Thierry CHOUVELON, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale chez UBS.
- Jean-Luc COUPET banquier d'affaire, Associé-gérant de WINEBANKERS.
- Jacques LEGER, Notaire à Bourges & membre du réseau JURISVIN - Groupe MONASSIER.
- Nathalie ROCHER, responsable transmission d'entreprise à l'Etude MONASSIER.

La conférence sera suivie d'un cocktail-dégustation agrémenté par les partenaires : Taittinger, Domaine de Vénus, Château Fieuzal, Domaine Jeannin-Naltet et la Commanderie du Bontemps qui fournit du Chateau d'Armailhac, Chateau Fonréaud et Chateau Poujeaux.



Grand Prix 2015

La 6^{ème} édition du Grand Prix aura lieu le 24 juin 2015

Présidents

- Estelle Naudin, Professeur à l'université de Strasbourg
- Michel Leroy, Maître de Conférences à l'université de Toulouse 1

Jury

- Renaud MORTIER (Président), Professeur agrégé de Droit privé, Président de la FNDP
- Philippe BAILLOT, Directeur BRED Banque privée
- Martine BLANCK-DAP, avocat associé SCP Lefèvre Pelletier
- Jean-François DESBUQUOIS, Avocat associé FIDAL
- Laurent GAYET, Directeur clientèles privées, expertises, ingénierie patrimoniale, AXA
- Fabienne JOURDAIN-THOMAS, Notaire
- Pascal JULIEN SAINT-AMAND, Notaire, Réseau Notarial ALTHEMIS
- Philippe LUTTMANN, Directeur juridique et fiscal, AG2R La Mondiale
- Nathalie PICARROUGNE-DUCROCQ, Directeur expertise patrimoniale et fiscale, Banque de gestion privée Indosuez



Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine (DFJP)

La fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP) a clôturé la première session de son tout nouveau Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine (DFJP).

Rappelons que la FNDP regroupe sept Masters 2 professionnels répartis sur toute la France (Paris 1, Paris-Dauphine, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux et La Réunion).

Les étudiants et titulaires de ces diplômes peuvent désormais tenter d'obtenir le niveau ultime, post master 2, grâce au DFJP, nouveau standard de l'excellence en droit du patrimoine (renseignements www.fndp.eu). Dispensé en e-learning, en partenariat avec JurisCampus, leader français de l'enseignement à distance. Le DFJP s'est achevé en apothéose avec un rassemblement de ses 120 étudiants à Toulouse, qui ont ainsi suivi des séminaires de cas pratiques et des séances de speed recruiting, passé les examens, participé enfin à la cérémonie de remise des diplômes et au Gala de clôture.

Le trio de tête a été récompensé des mains des deux directeurs de la formation, le Professeur Renaud MORTIER, Président de la FNDP et Michel LEROY, par LexisNexis et le cabinet de Généalogie Coutot-Roehrig.

- ✓ Le major est Manuel Schneider de Strasbourg (ici au centre de la photo, entouré des directeurs du DFJP, Michel Leroy à gauche et Renaud Mortier à droite),



- ✓ la deuxième lauréate Camille Comolli de Toulouse (ici au centre de la photo, entouré des directeurs),

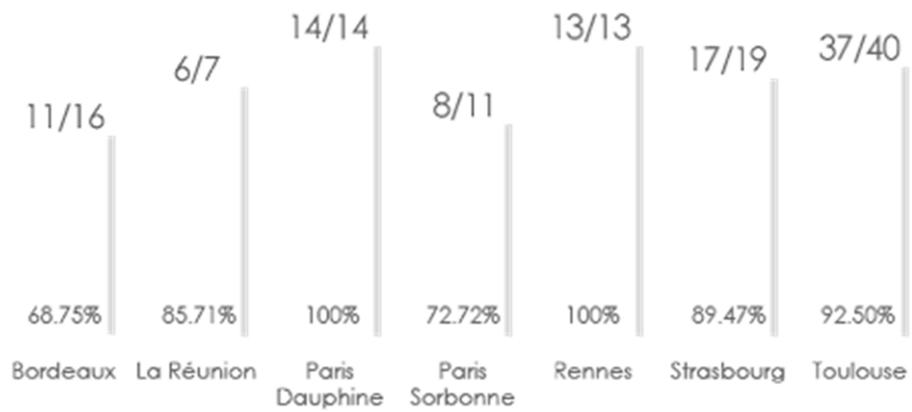


et le troisième lauréat Olivier Stephen de Paris-Dauphine.



Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine (DFJP)

Voici les réussites par diplômes fédérés :





PRIX DE THESE 2015

Présidents

- Jean PRIEUR, Professeur Emérite de l'université de Perpignan,
- Philippe DUPICHOT, Professeur à l'Université de Paris 1,

Jury

- Estelle NAUDIN, Professeur à l'Université de Strasbourg
- Michel LEROY, Maître de conférences à l'Université de Toulouse 1
- Philippe BAILLOT, Professeur associé à l'université ParisII
- Jean-François DESBUQUOIS, Avocat associé FIDAL
- Marc IWANESKO, Notaire Toulouse
- Philippe LUTTMANN, Directeur juridique AG2R

RÈGLEMENT DU PRIX DE THESE DE LA FNDP 2013-2015

1. La Fédération Nationale du Droit du Patrimoine (FNDP) organise la remise d'un prix dénommé « Prix de thèse de la FNDP pour le droit du patrimoine ».

Ce prix doté par la FNDP, attribué au meilleur candidat, a pour objet de récompenser un travail de recherche, approfondi et original, sur un thème intéressant le droit du patrimoine et constituant une contribution doctrinale importante permettant de mieux comprendre les aspects théoriques et les enjeux pratiques du sujet traité.

2. Pourront concourir en vue de l'attribution de ce prix les auteurs d'un ouvrage de recherche en langue française intéressant le droit du patrimoine (thèse de doctorat, monographie), rédigé ou publié après le 1^{er} janvier 2013.

3. Les candidatures seront reçues jusqu'au 10 avril 2015. Elles devront être adressées au secrétariat de la FNDP :

Université Paris Dauphine, Fédération Nationale Droit du Patrimoine, Mme Catherine Fragnier, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris Cedex 16

4. Chaque dossier de candidature devra comporter :

- deux exemplaires de l'ouvrage sur support papier,
- un exemplaire de l'ouvrage sur support dématérialisé (CD rom, clé USB),
- un résumé de l'ouvrage en cinq pages maximum,
- une copie du rapport de soutenance de la thèse ainsi qu'une attestation de délivrance du doctorat par l'université de rattachement,
- un CV mentionnant les coordonnées du candidat, y compris son adresse email, la communication avec les candidats ayant vocation à se faire par courrier électronique.

Le résumé de l'ouvrage ainsi que le CV devront être adressés par courrier électronique à la FNDP contact.fndp@gmail.com

6. Dans le mois suivant la date limite de remise des travaux, le président procèdera à l'envoi des ouvrages en compétition à deux rapporteurs qui devront, autant que possible, être l'un universitaire, l'autre praticien. Ces rapporteurs devront établir un rapport sur la foi duquel le jury délibèrera.

7. Seuls les rapporteurs présents lors de la délibération pourront exprimer un vote, l'usage de procurations ou de votes à distance n'étant pas admis. Le vote pour le choix de chacun des lauréats devra recueillir la majorité absolue au premier tour et relative au second tour. En cas de partage des voix, la voix du président du jury sera prépondérante. Le jury est souverain, ses délibérations secrètes et ses décisions, qui n'ont pas à être motivées, sont sans recours.

8. Le jury pourra décider de ne pas décerner le prix s'il estime qu'aucun des ouvrages qui lui sont soumis ne présente les qualités requises. Il pourra aussi décider d'une attribution *ex aequo*. Il fixera alors les modalités de répartition du montant du prix entre les lauréats.

9. Pour l'édition 2013-2015 du prix de thèse FNDP, le montant du premier prix est fixé à 3 000,00 euros, attribué au meilleur travail. Conformément à ce qui est indiqué ci-dessus (n°8), en cas d'attribution *ex aequo*, le jury sera libre de modifier la répartition de l'enveloppe globale de la dotation du prix.

10. L'attribution du prix aux lauréats se trouve subordonnée à la double condition de leur présence à la cérémonie de remise officielle, qui aura lieu à Paris à une date fixée par le jury et de leur engagement de faire publier leur travail – sauf à ce qu'il le soit déjà – en mentionnant sur l'ouvrage "Prix de thèse de la FNDP pour le droit du patrimoine"

11. Le fait de soumettre sa candidature au jury emporte pour tout candidat l'acceptation des termes du présent règlement

Présentation des candidatures reçues au moment de l'édition du rapport d'activité (par ordre alphabétique)

Madame Sophie Atsarias

Université Toulouse 1 Capitole

« La protection des garants des dettes de l'entreprise »

Monsieur Yannick Blandin

Université Panthéon-Assas – Paris II

« Suretés et bien circulant, contribution à la réception d'une sureté réelle globale »

Madame Caroline COUPET

Université Panthéon-Assas – Paris II

« L'attribution du droit de vote dans les sociétés »

Monsieur Quentin Guiguet-Schiélé

Université Toulouse

« La distinction des avantages matrimoniaux et des donations entre époux. Essai sur une fiction disqualificative »

Monsieur Jérémy Housier

Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

« Les dettes familiales »

Madame Christelle Leprince

Université de Rennes I.

« L'assistance dans l'élaboration d'un acte juridique »

Monsieur Vincent MALASSIGNE

Université Panthéon-Assas – Paris II

« Les titres représentatifs – Essai sur la représentation juridique des biens par des titres en droit privé »

Monsieur Sami Serageldin

Université Lyon 3

« Les clauses ayant effet à l'échelle des groupes de contrats »

Monsieur Adrien Tehrani

Université de Montpellier

« Les investisseurs protégés en droit financiers »

Madame Sarah Torricelli-Chrifi

Université Toulouse1 Capitole

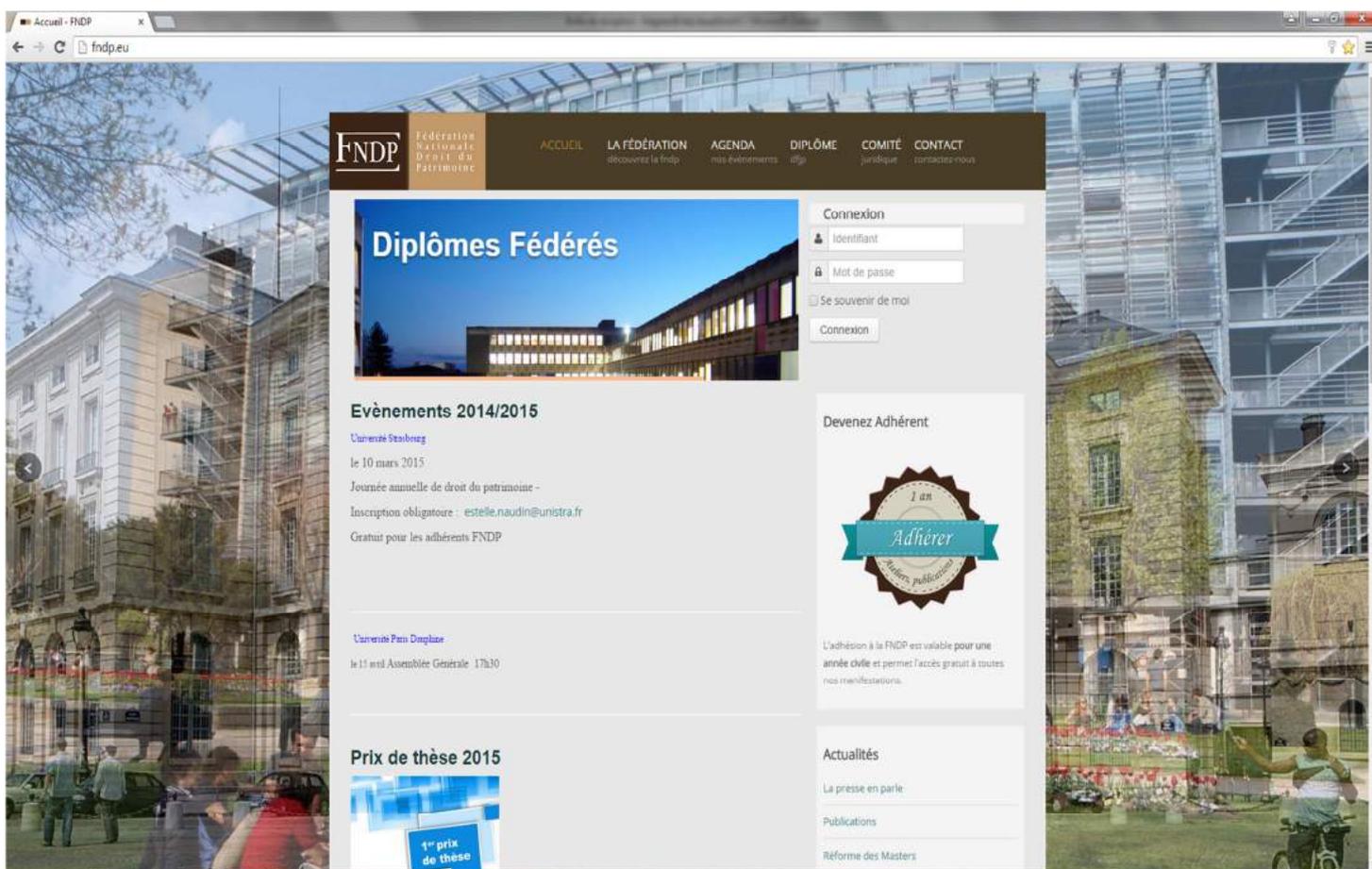
« La pratique notariale source du droit »



Refonte du site internet FNDP

"La FNDP s'est dotée d'un site internet de dernière génération, avec un accès privé pour les adhérents.

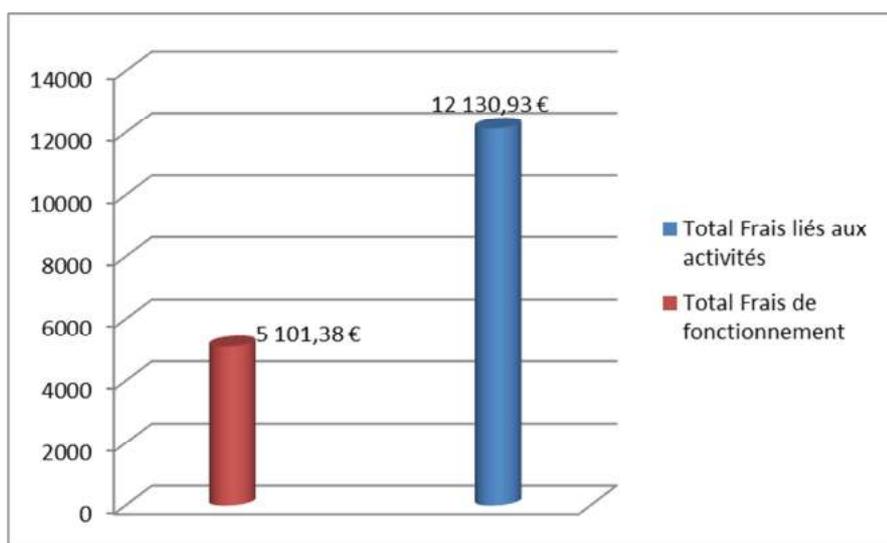
Vous pouvez y accéder à l'adresse suivante : www.fndp.eu"



RAPPORT FINANCIER

REPARTITION DES DEPENSES 2014

Frais de Fonctionnement		
Assurance	101,38	
Université Paris Dauphine (affranchissement, reprographie, logistique, salles)	5000,00	
Total Frais de fonctionnement		5 101,38 €
Frais Liés aux activités		
Grand Prix	3628,31	
Frais de réception	2069,96	
Frais de déplacement	1592,66	
Lexis Nexis	2340,00	
Semaine Toulousaine	2500,00	
Total Frais liés aux activités		12 130,93 €
Total dépenses		17 232,31 €



SOLDE BUDGETAIRE 2014

Solde Budgétaire	
Recettes Cotisations	25 010,00 €
Dépenses	17 237,51 €
Total Recettes 2013	7 772,49 €

